AFFAIRE N° 14 - AMENAGEMENT DU CHEMIN IRIS BEGUE/AMABLE HOARAU A BELLEPIERRE - APPROBATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La S.I.D.R. vient de me faire parvenir le dossier d'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement du chemin Iris Bègue/ Amable Hoarau à Bellepierre.

Les caractéristiques du chemin seront les suivantes :

- longueur..... 397 mètres
- largeur de la plate-forme..... 6 mètres
- largeur de la chaussée..... 4 mètres
- 2 accotements de 1 mètres.

Le coût total des travaux est estimé à 900 000 F T.T.C. (y compris honoraires et imprévus).

Cependant, compte tenu des crédits disponibles (300 000 F), les travaux seront réalisés en trois tranches : une ferme et deux conditionnelles.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier qui vous est présenté

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres, et en cas d'appel infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables à l'approbation de cet aménagement de chemin. Toutefois, elles souhaitent que soit examiné de façon particulièrement attentive le problème d'évacuation des eaux qui, compte tenu de la pente, risquent d'utiliser la voie créée comme exutoire et d'inonder les habitations situées en contrebas".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.